



Toulouse, le 28 mai 2024

## **DTPJJ 31/09/65 : REPRISE DU DIALOGUE SOCIAL**

Le mercredi 22 mai, une délégation de la section CGT PJJ 31/09/65 a été reçue par la nouvelle Directrice Territoriale accompagnée du directeur adjoint.

La discussion a été étayée par nos échanges lors des nombreuses heures mensuelles d'information syndicale effectuées sur les services au cours des deux derniers mois. Il nous semblait primordial après ces longs mois sans dialogue social de faire remonter les difficultés du terrain. Cette expertise nous a permis de construire un dialogue serein et dans la réalité !

Concernant ce début de prise de poste, la directrice territoriale nous a fait part de son souhait de s'imprégner du savoir-faire des agents et de leur expertise de terrain. Les visites dans les unités de son territoire sont pour elle la garantie d'une vision objective de la vie des services, qui lui permettra ensuite d'objectiver son travail jusqu'à fin 2024.

Au cours de ses visites elle a pu repérer :

- L'impact du CJPM sur les services et sur le suivi des jeunes, qui induit un travail fondamental autour du dialogue avec la juridiction, du bloc temps de travail/charge de travail et du contenu de l'action éducative. **La CGT PJJ a rappelé la nécessité de la réaffirmation de la place de la PJJ auprès du TJ de Toulouse face à une organisation chaotique qui pénalise la prise en charge des mineurs.**
- La pénurie de places d'hébergement, car si l'UEHC va dans les prochains mois réintégrer ses nouveaux locaux, l'offre de placement reste insuffisante. La vacance des locaux de Mercadier permet d'interroger la possibilité de la création d'un établissement de placement. **La CGT PJJ a rappelé qu'elle s'était mobilisée, avec les agents de l'UEHD-R, contre la fermeture du petit collectif.**

**À quand la fin des allers-retours incessants de notre administration face à des décisions qui pénalisent les mineurs accueillis et qui vont à l'encontre des expertises du terrain ! La CGT PJJ demande la création de places d'hébergement autres que celles actuellement créées dans les CEF.**

- Un travail autour du schéma territorial d'insertion semble nécessaire pour mettre en lien plus facilement les besoins des jeunes et des milieux ouverts. La direction territoriale met également le curseur sur le renforcement des partenariats avec les dispositifs relais de l'Education Nationale. Elle souhaite consolider le dispositif PREO. Nous avons attiré l'attention sur les postes de Correspondants insertion face au risque d'isolement des personnels.
- **Des rencontres pour articuler les UEMO et le SEEPM doivent avoir lieu entre la DTPJJ du Tarn/Aveyron et celle de Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées et le SEEPM.**

**Au cours de ces échanges la CGT PJJ a demandé à ce que :**

- **l'UEAT puisse remplir pleinement ses fonctions (RRSE, révocations des CJ et accompagnements sur les lieux de placement) à condition que les postes soient en adéquation avec la charge de travail et les amplitudes horaires.**  
Sans qu'un calendrier puisse encore apparaître, la Direction Territoriale indique que l'UEAT serait fléchée dans les locaux de la rue sainte Lucie.
- **Nous avons également fait état de notre inquiétude face à la non-validation des projets de service. En effet, aucun service de notre territoire ne dispose de projet de service actualisé, c'est-à-dire mentionnant le CJPM. Nous travaillons donc toujours dans le cadre de l'ordonnance 45 ! La nécessité d'un rétro-planning avant la rentrée nous parait incontournable !**

Si ce premier échange nous semble positif et annonciateur d'un dialogue social de qualité avec la DTPJJ 31-09-65, la CGT PJJ restera vigilante afin que les paroles se concrétisent en actes, dans l'intérêt du Service Public de la Justice des mineurs et des agents de la PJJ.

Le Bureau Territorial CGT PJJ 31-09-65  
[31-09-65@cgtppj.fr](mailto:31-09-65@cgtppj.fr)